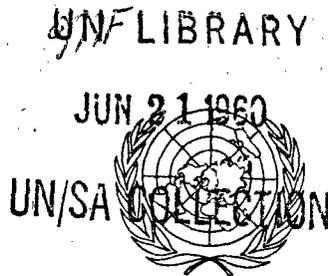


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/PET.3/L.25  
1er juin 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

DEUX PETITIONS DES ABADAHEMUKA DE KAMPALA, EN OUGANDA  
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur  
du Conseil de tutelle)

I.

KAMPALA

Le 9 mai 1960

HAMMARSKJOLD NATIONS UNIES NEW YORK

SUR INSTIGATION DES BELGES LES VIOLENCES SE POURSUIVENT AU RUANDA 3.000 PERSONNES  
SANS ABRI ASTRIDA APRES VISITE DE LA COMMISSION UNWAMI RISQUE D'ETRE DEPOSE OU  
ASSASSINE INTERVENTION DE L'ONU NECESSAIRE D'URGENCE

ABADAHEMUKA KAMPALA

II.

KAMPALA

Le 16 mai 1960

DAG HAMMARSKJOLD ESQ NATIONS UNIES NEW YORK

NOUS FEMMES ABANYARUANDA ABADAHEMUKA DE L'OUGANDA AFRIQUE ORIENTALE VOUS RAPPELONS  
AU SUJET DE NOS FILS LES ACTES DE VIOLENCE COMMIS AU RUANDA-URUNDI 3.000 PERSONNES  
SANS ABRI ET 2.000 PERSONNES TUEES APRES VISITE DE LA COMMISSION NOUS DEMANDONS  
VOTRE AIDE PARCE QUE NOUS SOMMES LEURS MERES ET QUE NOUS TOUS SOMMES SUJETS DE  
L'UMWAMI KIGERI V DU RUANDA

LES FEMMES D'ABADAHEMUKA

BOITE POSTALE 30527 KAMPALA